
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 23 juin 2022
Sous la Présidence de M. Umberto STAMILE

N° : 2022.3.30

Nb de membres
en exercice :
31

Nb de présents :
20

Nb d'absents :
11
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 5

Votants :
27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPPGDMA)**

POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles
L 2224-17-1, L 1411-13 et D2224-1 et suivants ;

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

SUR PROPOSITION des commissions réunies du 16 juin 2022 ;

SUR les exposés préalables résultant de la note explicative de synthèse ;

Et

Après en avoir délibéré,

1° PREND ACTE SANS OBSERVATION

- du rapport annuel pour l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ci-annexé ;

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme
A Ribeauvillé, le 29 juin 2022

Le Président,

M. Umberto STAMILE

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision conformément à l'article L 2131-1 et L 2131-2-1 du CGCT compte tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat effectués en date du 16 avril 2021 et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de cette date.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2021

Rapport établi en application de l'article L.5211-39 du CGCT, loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art.40, décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-2468 00577-20220623-2022_3_30-D

Table des matières

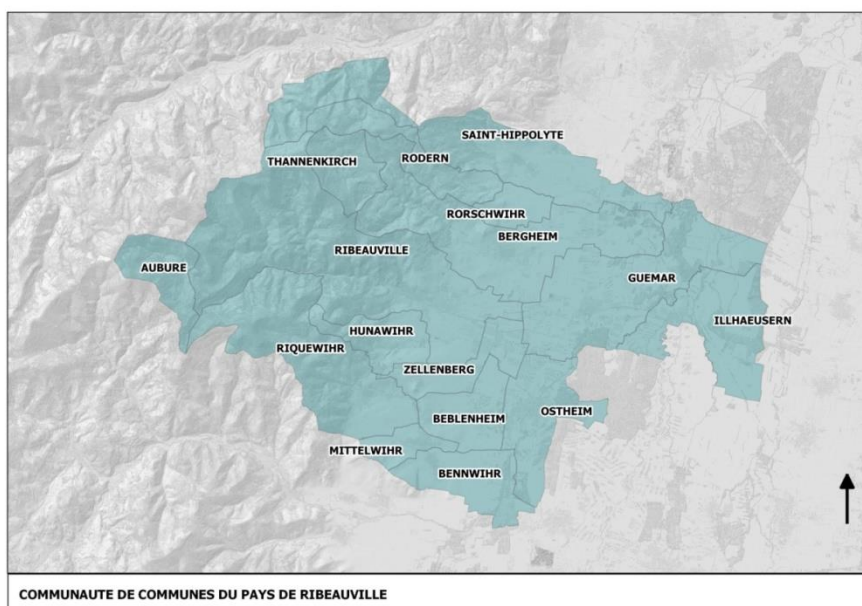
1.	INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
1.1	TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SPPGDMA	3
1.1.1	Périmètre géographique	3
1.1.2	Population desservie	3
1.1.3	Périmètre des déchets collectés par le SPPGDMA.....	4
1.1.4	Installations du Service.....	4
1.2	COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	5
1.2.1	Usagers bénéficiant de la collecte et répartition des tonnages.....	5
1.2.2	Collectes des ordures ménagères	6
1.2.3	Collectes sélectives en points d'apport volontaire	8
1.2.4	Collecte en déchèteries	10
1.2.5	Tarifcation du service	13
1.3	TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	14
1.3.1	Eco-organismes	14
1.3.2	Localisation des principales unités de traitement et nature des traitements	15
2.	INDICATEURS FINANCIERS.....	16
2.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	16
2.2	FINANCEMENT DU SERVICE.....	17
2.2.1	Montant annuel global des dépenses et recettes 2021.....	17
2.2.2	Modalités de financement	17
2.2.3	Principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat	18
3.	SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTES EN 2021.....	19
4.	FAITS MARQUANTS 2021	20
5.	GLOSSAIRE.....	23

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SPPGDMA

1.1.1 Périmètre géographique

Le territoire concerné correspond à celui des 16 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR).



1.1.2 Population desservie

Nom de la commune	Population municipale 2021 INSEE	Part de la population CCPR
AUBURE	370	2%
BEBLENHEIM	940	5%
BENNWIHR	1 376	8%
BERGHEIM	2 096	11%
GUEMAR	1 411	8%
HUNAWIHR	603	3%
ILLHAEUSERN	711	4%
MITTELWIHR	840	5%
OSTHEIM	1 633	9%
RIBEAUVILLE	4 697	26%
RIQUEWIHR	1 081	6%
RODERN	371	2%
RORSCHWIHR	367	2%
SAINT-HIPPOLYTE	1 004	5%
THANNENKIRCH	465	3%
ZELLENBERG	321	2%
TOTAL	18 286	100%

A noter que des variations de population significatives ont lieu en fonction des périodes de l'année, en raison de l'attractivité touristique du territoire.

1.1.3 Périmètre des déchets collectés par le SPPGDMA

Le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés organise la collecte des déchets listés ci-après.

TYPE DE DECHETS	MODE DE COLLECTE	FREQUENCE DE COLLECTE
Ordures Ménagères	Porte-à-porte	Hebdomadaire
Recyclables secs hors verre: flaconnages plastique, contenants acier et aluminium, papiers, journaux, briques alimentaires, cartons d'emballage	Bornes de tri + bennes en déchèteries	Apport volontaire
Verre	Bornes de tri + bennes en déchèteries	
Textile	Bornes de tri + bornes en déchèteries	
Déchets verts	Déchèteries + 3 sites verts	
Ferrailles	Déchèteries	
Encombrants		
Déchets diffus spécifiques (=déchets chimiques des ménages)		
Appareil réfrigérants		
Piles		
Batteries		
Huile minérale		
Huile végétale		

1.1.4 Installations du Service

Le SPPGDMA est géré par le Service Environnement de la CCPR basé au siège de la Communauté de Communes au 1 rue Pierre de Coubertin à Ribeauvillé. Les usagers peuvent se rendre à l'accueil pour toute demande de renseignements, obtention de badge, ouverture de compte...

Le Service gère également deux déchèteries sur le territoire :

- Déchèterie de Riquewihr : située rue des Près à Riquewihr
- Déchèterie de Ribeauvillé : située rue des Hirondelles à Ribeauvillé

Trois sites verts sont mis à disposition des particuliers pour y déposer leurs déchets verts dans les communes suivantes :

- Aubure
- Bergheim
- Thannenkirch

1.2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.2.1 Usagers bénéficiant de la collecte et répartition des tonnages

Particuliers : La collecte en porte-à-porte des déchets concerne l'ensemble des personnes ayant un logement sur le territoire de la Communauté de Communes (résidences principales et résidences secondaires).

En 2021, ce sont **7 656 foyers** qui ont été collectés pour un tonnage total de **1 262 tonnes d'ordures ménagères collectées** dans les bacs poubelle en porte-à-porte.

Socio-professionnels : Les professionnels produisant des déchets assimilés à des ordures ménagères peuvent également bénéficier de la collecte en porte-à-porte de leurs déchets.

En 2021, **798 professionnels** du territoire ont bénéficié de la collecte organisée par le service public. Les déchets collectés en porte-à-porte chez les professionnels ont représenté un poids de **951.67 tonnes, soit 43% du tonnage total d'OM**. En 2020 ce poids était de 791 tonnes, soit +20 % de tonnages en 2021 par rapport à 2020. A noter que les tonnages d'OM issus des professionnels ont été particulièrement bas en 2020 en raison de la fermeture des établissements touristiques (crise sanitaire du Covid-19). A titre comparatif : en 2019 le tonnage cumulé des professionnels était de 1 030 tonnes.

Répartition des tonnages de déchets collectés en 2021 :

Au global, ce sont **12 016 tonnes de déchets qui ont été collectées en 2021** via la collecte en porte-à-porte (OM), en bornes de tri (emballages recyclables et verre), dans les sites verts (déchets végétaux) et via les différentes filières présentes en déchèteries.

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	...	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnages DMA	10 320	10 200	9 760	9 338	11 005	12 207	...	11 764	12 025	12 573	11 957	11 641	12 016 t
Dont OMR	5 795	5 341	3 906	3 840	3 355	3 224	...	2 434	2 434	2 390	2 327	2 176	2 214 t
	56.1%	52.4%	40.0%	41.1%	31.5%	26.4%	...	20.7 %	20.4 %	19.0 %	19.5 %	18.7 %	18.4 %

Il est à noter qu'en 2021 les OMR ne représentent plus que 18.4 % du tonnage global des déchets collectés, alors que cette proportion était de 56.1 % en 2000 avant la mise en place de la Redevance Incitative (instaurée en 2002 sur tout le territoire).

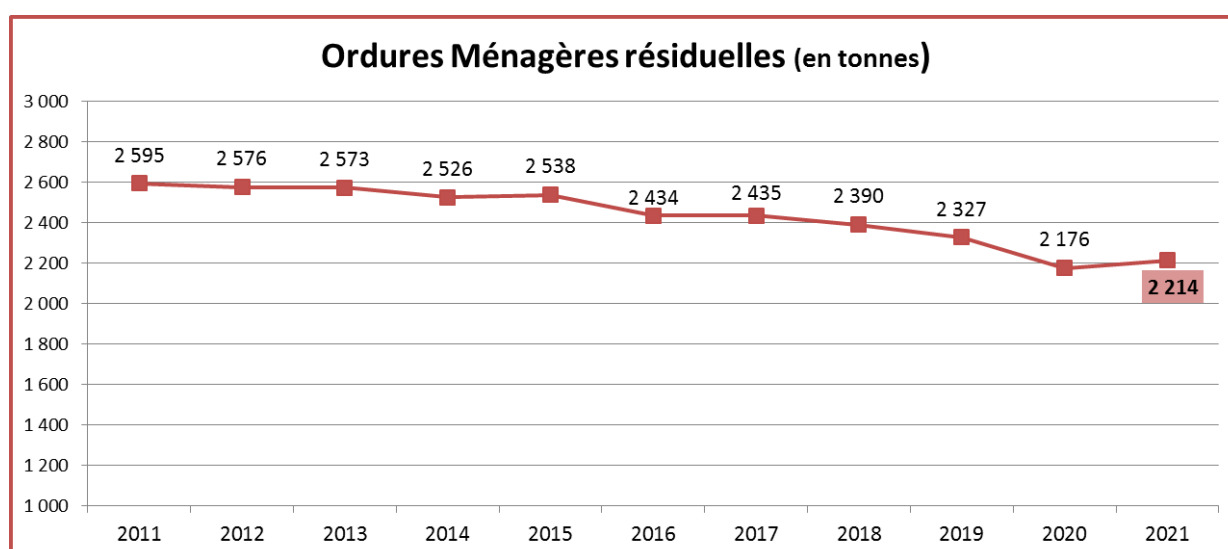
1.2.2 Collectes des ordures ménagères

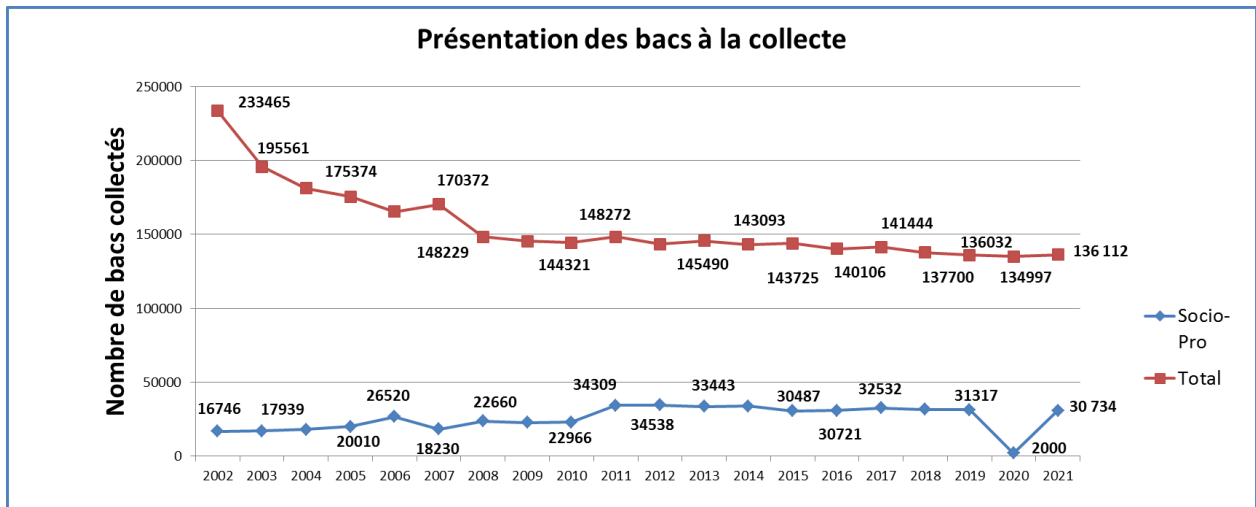
Les jours de collecte des ordures ménagères (OM) sont répartis comme suit sur le territoire de la CCPR :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
RODERN	BENNIWIHR	BEBLENHEIM	AUBURE
RORSCHWIHR	ILLHAEUSERN	BERGHEIM	RIQUEWIHR
ST-HIPPOLYTE	RIBEAUVILLÉ	HUNAWIHR	ZELLENBERG
THANNENKIRCH		GUEMAR	
		MITTELWIHR	
		OSTHEIM	

Avec le système de redevance incitative mis en place en 2002, les tonnages d'ordures ménagères collectés sur le territoire de la CCPR ont diminué de façon très importante les premières années (-55.6 % entre 2000 et 2010). Depuis 2010, les tonnages ont poursuivi une tendance structurelle à la baisse.

En 2021, tout comme en 2020, les tonnages d'OMR sont inférieurs à 2019 (année de référence car antérieure à la crise du Covid-19) : -4.8% d'OM collectés en 2021 par rapport à 2019. Cela s'explique principalement par la fermeture prolongée des équipements touristiques en raison du contexte sanitaire.





Pour les particuliers : le taux moyen de présentation des bacs à la collecte est de 28 % en 2021 : les bacs poubelle ont donc été sortis **en moyenne une fois par mois**.

Ce taux a baissé par rapport à 2020 où il était de 36.6 % en raison des foyers présents à leur domicile (confinement puis télétravail).

En prenant 2019 comme année de référence, où le taux de présentation des bacs était de 29 %, on constate que la fréquence de sortie des bacs a tendance à se stabiliser.

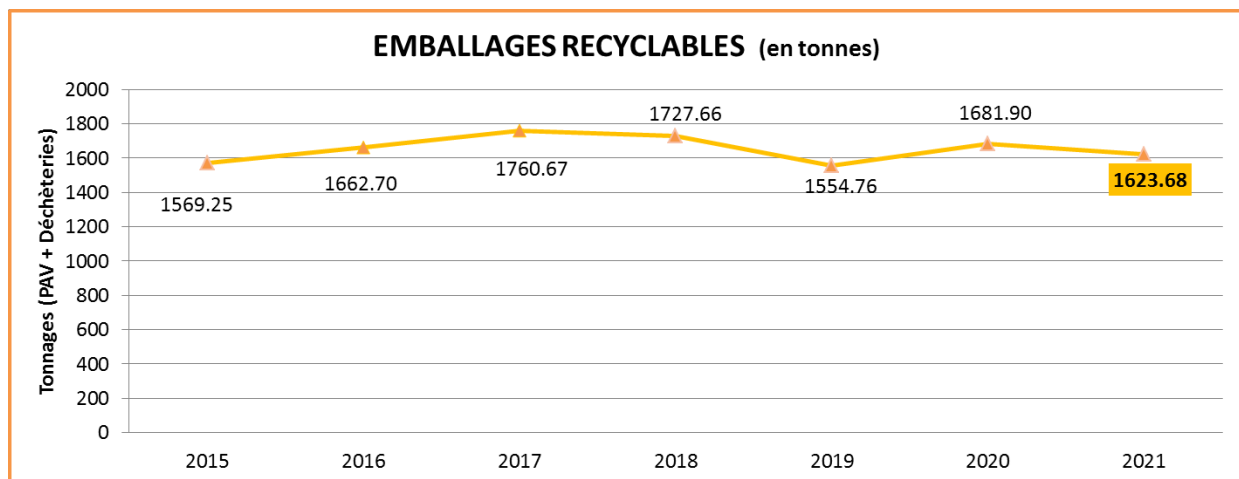
Pour les professionnels : la présentation de 2021 est comparable à celle de 2019, suite à une année 2020 de forte chute de présentation des bacs à la collecte, liée à la fermeture prolongée des établissements recevant du public.

1.2.3 Collectes sélectives en points d'apport volontaire

En 2021, les consignes de tri applicables sur le territoire de la CCPR sont les suivantes :

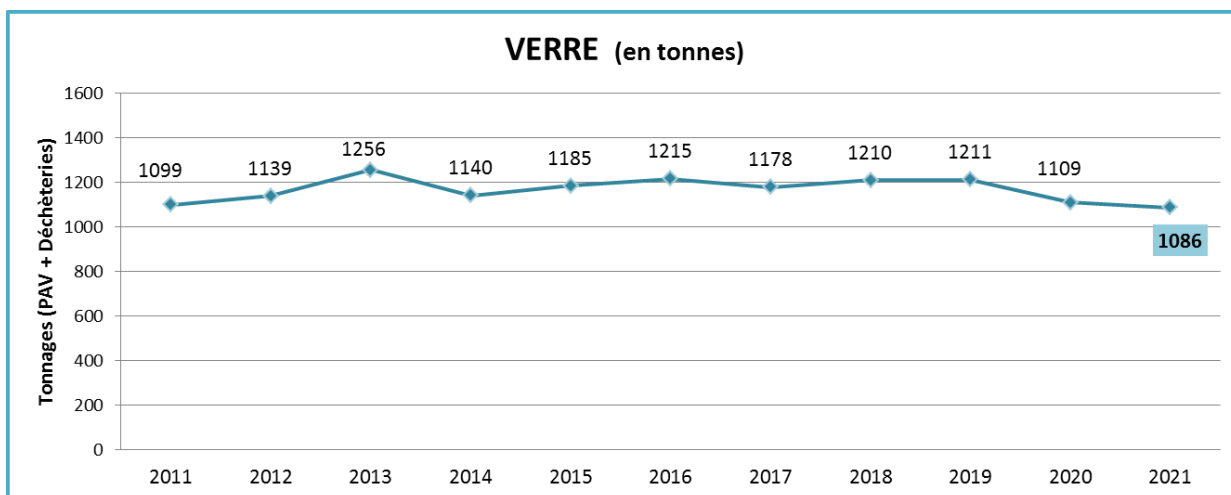


Matériaux	Nombre de sites	Nombre de bornes de tri	Dont bornes enterrées	Collecte en déchèterie	Tonnages collectés en 2021
Emballages recyclables	38	85	20	2 bennes	1624 tonnes
Verre	37	61	10	2 bennes	1086 tonnes
Déchets verts	3	NC		2 bennes	2324 tonnes



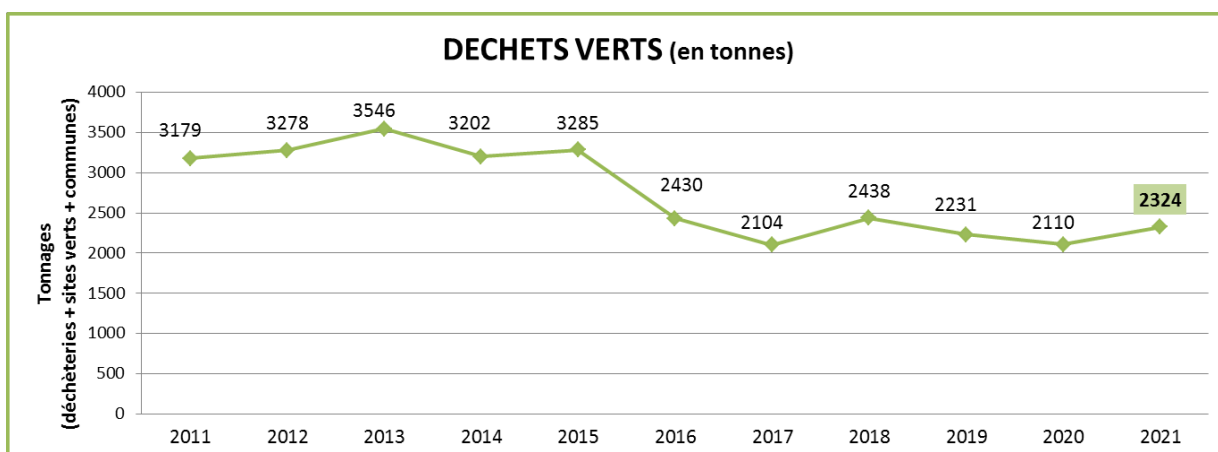
Emballages recyclables :

Les tonnages d’emballages recyclables collectés en 2021 connaissent un niveau relativement stable d’une année à l’autre depuis 2015, année de passage en collecte « multiflux » (= collecte en mélange des papiers, flaconnages plastique, contenants acier/alu).



Collecte du verre :

L'année 2021 voit ses tonnages de verre encore diminuer par rapport à 2019 (-125 tonnes), en raison de la fermeture prolongée en 2020 et 2021 des établissements de l'hôtellerie et de la restauration, nombreux sur le territoire et importants producteurs de verre.



Raison de la baisse significative de déchets verts observée entre 2015 et 2016 (-26 %) : les *sites verts* de Guémar et de Saint-Hippolyte ont été fermés le 1^{er} février 2016, face aux nombreuses dérives d'apports de déchets verts par des usagers hors collectivité et de nombreux professionnels (proximité et facilité d'accès depuis l'autoroute).

Déchets verts :

Localisation des trois sites verts : Aubure – Bergheim – Thannenkirch

Ces trois sites verts sont destinés uniquement aux particuliers et aux services techniques des communes citées.

Il est à noter qu'en 2021 le service Environnement a amorcé – en accord avec les orientations du PLPDMA 2021-2026 – une réflexion sur l'optimisation de la gestion des déchets verts et des pistes d'actions pour favoriser la réduction à la source.

1.2.4 Collecte en déchèteries

L'accès aux déchèteries de Ribeuwillé et Riquewihr est réservé aux redevables de la Communauté de Communes ; un badge permettant l'accès est délivré aux usagers sur simple demande à l'accueil de la CCPR.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES DE LA CCPR

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h - 12h	Rue des Prés - 68340 RIQUEWIHR					OUVERT
13h - 17h30	Rue de l'Industrie - 68150 RIBEAUWILLÉ					

Déchèterie Riquewihr ouverte ■
 Déchèterie Riquewihr ouverte ■
 Ribeuwillé et Riquewihr ouvertes ■

MODALITES D'ACCES EN DECHETERIE SELON LES USAGERS

	Nombre de passages inclus dans la part fixe	Coût du passage supplémentaire	Franchise gratuite	Coût au-delà de la franchise gratuite
Particuliers	35 passages par an	10 €	600 kg	150 € / tonne
Professionnels	25 passages par an	32 €	2 000 kg	150 € / tonne

A noter que le forfait « particuliers » comprend une franchise annuelle de 600 kg : cela concerne les passages avec un véhicule *hors gabarit* par l'entrée dédiée aux professionnels (possibilité accordée sur demande préalable à adresser à la CCPR). Au-delà de ce forfait, les tonnages supplémentaires sont facturés 150€ la tonne.

NOMBRE TOTAL DE PASSAGES EN DECHETERIE EN 2021

	RIBEAUWILLE	RIQUEWIHR	TOTAL
Nb total de passages	64538	64453	128 991
Nb passages de particuliers	59505	59432	118 937
1S2021	28658	28657	57 315
2S2021	30847	30775	61 622
Nb passages de professionnels	5033	5021	10 054
1S2021	2371	2362	4 733
2S2021	2662	2659	5 321

Durant l'année 2021, on comptabilise plus de 64 000 passages par déchèterie ; soit un total annuel de 128 991 passages dans les deux déchèteries mises à disposition des usagers de la Communauté de Communes.

Cela correspond à un nombre moyen de 15,5 passages en déchèterie par foyer et par an.

Pour les badges professionnels, le nombre moyen de passages par an est de 12,6.

TONNAGES ISSUS DES DECHETERIES DE LA CCPR EN 2021

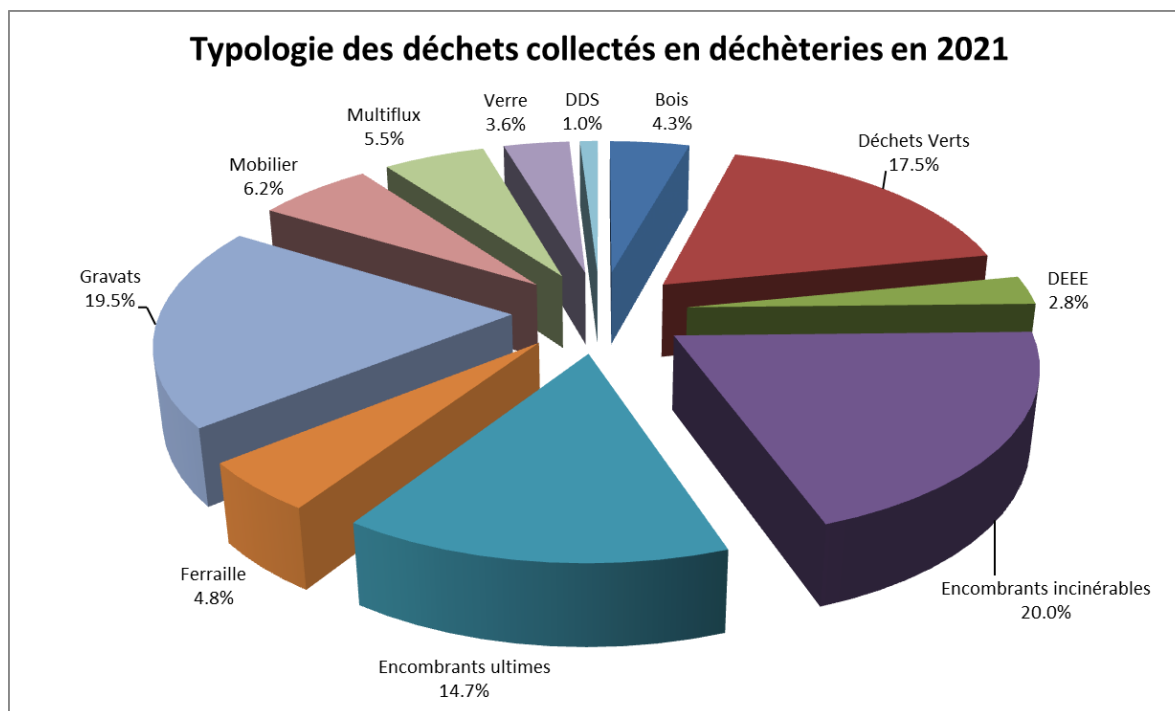
DECHETERIES	RIBEAUVILLE	RIQUEWIHR	TOTAL
Batteries	0	0	0
Bois	142.12	130.44	272.56
DDS (Chimirec) dont huiles	23.019	18.915	41.934
Déchets Verts	625.66	482.2	1107.86
DEEE	115.328	60.277	175.605
Eco-DDS (Alsadis)	12.66	6.468	19.128
Encombrants incinérables	792.72	469.96	1262.68
Encombrants ultimes	562.98	363.8	926.78
Ferraille	197.66	107.66	305.32
Gravats	732.06	498.8	1230.86
Mobilier *			394
Multiflux	188.38	160.92	349.3
Piles	1.738	1.09	2.828
Plâtre	0	0	0
Verre	95.68	130.1	225.78
TOTAL	3490.01	2430.63	6314.64

* Le détail des tonnages par déchèterie est communiqué aux collectivités en juin de l'année n+1.

Les tonnages collectés en déchèterie ont augmenté de 5.5 % entre 2020 et 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par la fermeture temporaire des déchèteries au printemps 2020 durant le confinement.

Si l'on compare par rapport à 2019 – année sans fermeture temporaire – les tonnages sont stables : +0.63% de tonnages entre 2021 et 2019.

REPARTITION DES TONNAGES ISSUS DES DECHETERIES DE RIBEAUVILLE ET DE RIQUEWIHR



* DDEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (réfrigérateurs, appareils de cuisson, téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables, jouets électriques, outillage...)

Ne sont pas représentés sur ce graphique : les batteries, les piles, les capsules Nespresso®, les cartouches d'encre, les huiles minérale et végétale en raison de leurs trop faibles tonnages.

1.2.5 Tarification du service

Après une stabilité des tarifs de la redevance durant 5 années, la conjoncture d'augmentation des coûts de collecte et la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ne permettent plus de maintenir cette stabilité. Ainsi une hausse des tarifs 2021 a été votée par les élus en Conseil de Communauté du 10 décembre 2020.

Particuliers : la part fixe annuelle passe de 92.40 € à 94.30 €.

Professionnels : la part fixe annuelle passe de 290.40 € à 295 €.

La location annuelle du bac 120 L est maintenue à 5 €.

La location du bac 240 L passe de 8 € à 10 € annuels.

Le vidage et le kilogramme de déchets collecté sont passés respectivement de 0.62 € à 0.69 € et de 0.32 € à 0.39 €, afin de suivre l'augmentation des prix des marchés publics de collecte et de traitement des déchets ménagers.

TARIFS 2021			
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères Répartie en 2 factures semestrielles - TARIF ANNUEL			
Part fixe particuliers	94,30 €	Part Variable	
Part fixe professionnels	295 €	vidage normal	0,69 €
Maintenance bac 120 l	5 €/an	vidage suppl.	2,20 €
Maintenance bac 240 l	10 €/an	le kilogramme	0,39 €
Maintenance bac 770 l	30 €/an	Verrou (sur demande)	30 €
Tout mois entamé sera facturé dans sa totalité			

La part fixe comprend l'accès à l'ensemble des services mis à la disposition des usagers sur le territoire, à savoir :

- le service de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères
- l'accès gratuit et illimité aux bornes de tri pour les emballages recyclables et le verre
- l'accès aux déchèteries dont les modalités sont présentées ci-après
- l'accès gratuit (sur inscription) au service de compostage partagé
- la possibilité de bénéficier d'un composteur individuel pris en charge à 50% par la CCPR lors des opérations ponctuelles de distribution



Les « vidages supplémentaires » sont un 2^e ramassage hebdomadaire et concernent uniquement les professionnels sous contrat avec la CCPR pour la mise en place de ce service.

Accès en déchèterie CCPR	Nombre de passages inclus dans la part fixe	Coût du passage supplémentaire	Franchise gratuite	Coût au-delà de la franchise gratuite
Particuliers	35 passages par an	10 €	600 kg	150 € / tonne
Professionnels	25 passages par an	32 €	2 000 kg	150 € / tonne

1.3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1.3.1 Eco-organismes

Actuellement, cinq types de déchets sont en *filière REP* (Responsabilité élargie du producteur) sur le territoire. Le transport et le traitement de ces déchets soumis à une *filière REP* sont pris en charge par les éco-organismes (via l'éco-contribution versée par les metteurs sur le marché). Ces éco-organismes sont les suivants :

Eco-organisme	Flux de déchets
	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) - Lampes et néons
	Déchets Diffus Spécifiques (DDS) = déchets chimiques des ménages (peintures, produits phyto, aérosols, solvants, acides...)
	Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) = mobilier des ménages
	Textile, Linge de maison, Chaussures
	Piles et petites batteries

1.3.2 Localisation des principales unités de traitement et nature des traitements

Nature	Lieu	Traitement	Société
Ordures Ménagères	Colmar	Incinération et valorisation énergétique	SITDCE
Recyclables secs hors verre	Colmar	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	SCHROLL
Verre	Gironcourt (88)	Acheminement vers la filière de recyclage	RECYCAL
Mobilier	Colmar	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	SCHROLL
Piles	Rehaincourt (88)	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	Ets Grandidier
Huiles végétales	Domjevin (54)	Tri et élimination	CHIMIREC
Huiles minérales	Domjevin (54)	Tri et élimination	CHIMIREC
Encombrants incinérables	Colmar	Incinération	SITDCE
Encombrants ultimes	Bergheim	Enfouissement	RMB
Gravats	Bergheim	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	RMB
Ferraille	Bergheim	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	RMB
Déchets verts	Bergheim	Compostage	Agrivalor
Bois	Bergheim	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	RMB
Appareils réfrigérants + DEEE	Mulhouse	Défréonisation, démantèlement, récupération matière et enfouissement	Haute-Alsace Recyclage
Ampoules + tubes néons	Mulhouse	Tri et acheminement vers la filière de recyclage	Haute-Alsace Recyclage
Batteries	Domjevin (54)	Récupération acide puis filière de recyclage	CHIMIREC
Déchets Dangereux Eco-DDS	Cernay	Tri et élimination	ALSADIS
Déchets Dangereux hors Eco-DDS	Domjevin (54)	Tri et élimination	CHIMIREC
Nespresso	Colmar	Tri et recyclage	SUEZ
Cartouches d'encre	Cherisy (28)	Tri et recyclage	PRINTERRE
Huisseries	Colmar	Tri et recyclage	SCHROLL
Plâtre	Rohr (67)	Tri et recyclage	SCHROLL-RITLENG
Textile	Wittenheim Colmar Weyersheim	Tri et recyclage	Relais-Est Manne Emploi Colt'hab
Radiographies	Strasbourg	Valorisation	Neutralis (Schroll)

2. INDICATEURS FINANCIERS

2.1 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

En 2020, l'ensemble des marchés de collecte et de traitement a été renouvelé dans un groupement de commandes réalisé conjointement avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : 14 lots ont été attribués pour la CCPR pour une durée de 5 ans (puis renouvelables 2x un an).

A noter que les lots 8 à 17 ont pris effet au 1^{er} janvier 2020 ; les lots 1 à 7 ont pris effet au 1^{er} avril 2020.

Sont confiées au Syndicat intercommunal de traitement des déchets de Colmar et environs (SITDCE) :

- l'incinération des ordures ménagères
- l'élimination des encombrants incinérables de déchèteries

Lot	Intitulé du lot	Titulaire du marché	Date de démarrage du marché
1	Collecte des OMr au porte à porte sur la Communauté de Communes du pays de Ribeauvillé / Gestion du parc de bac / Fourniture et gestion du logiciel de facturation	SUEZ	01.04.20
2	Collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets (CCVK)	/	/
3	Collecte au porte à porte et traitement des encombrants (CCVK)	/	/
4	Collecte des bornes d'apport volontaire verre	RECYCAL	01.04.20
5	Collecte des bornes d'apport volontaire « Recyclables secs des ordures ménagères hors verre »	SCHROLL	01.04.20
6	Gestion du haut de quai des déchèteries : gardiennage et entretien	ECO-DECHETS	01.04.20
7	Location et transport de bennes de déchèteries	ECO-DECHETS	01.04.20
8	Tri et conditionnement des Recyclables secs des ordures ménagères hors verre	SCHROLL	01.01.20
9	Traitement des biodéchets (CCVK)	/	/
10	Traitement des encombrants non incinérables (ultimes)	RMB	01.01.20
11	Collecte et traitement des déchets verts	AGRIVALOR	01.01.20
12	Traitement des gravats	RMB-SUEZ	01.01.20
13	Traitement du bois	RMB-SUEZ	01.01.20
14	Enlèvement et traitement des DDS hors cadre eco-dds, des huiles et des batteries	CHIMIREC	01.01.20
15	Traitement du plâtre	SCHROLL-RITLENG	01.01.20
16	Transport et Traitement des huisseries	SCHROLL	01.01.20
17	Maintenance technique et informatique du système de contrôle des accès en déchèterie et du pont bascule pour la CCPR	PMA	01.01.20

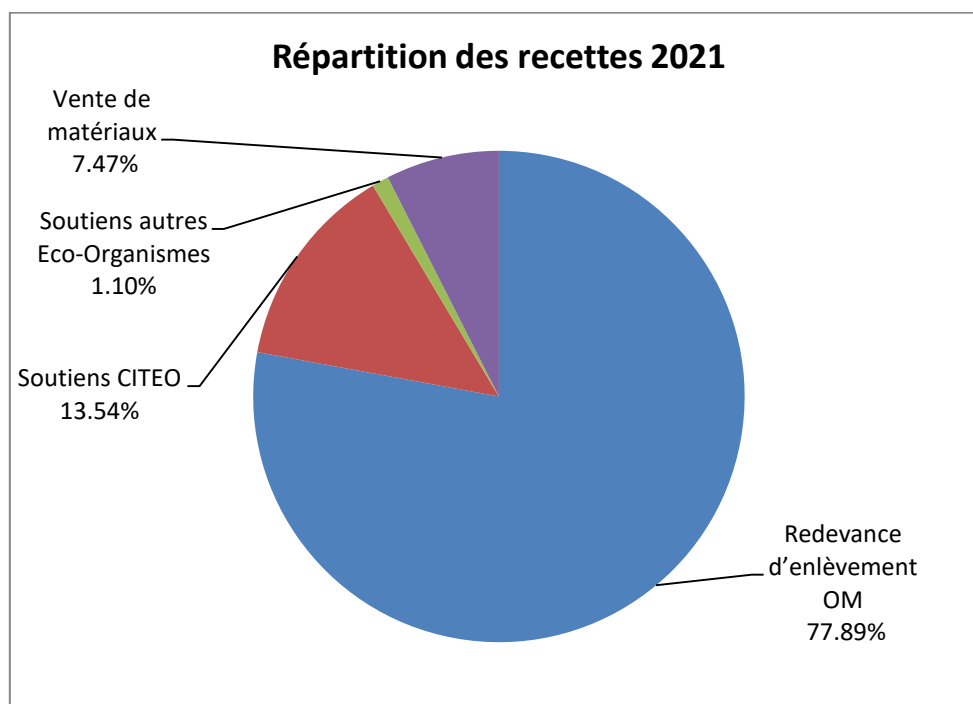
2.2 FINANCEMENT DU SERVICE

2.2.1 Montant annuel global des dépenses et recettes 2021

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 297 101.32 €	2 455 727.10 €
Investissement	79 630.40 €	63 854.81 €

2.2.2 Modalités de financement

RESSOURCES	MONTANTS	REMARQUES
Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères	1 951 128.40 €	
Soutiens CITEO Emballages	307 143.47 €	Soutien Emballages 2021 + solde 2020 + Majoration à la Performance 2019
Soutiens CITEO Papiers	31 925.87 €	Soutien Papiers 2020 versé en année n+1
Soutiens autres Eco-Organismes	27 510.96 €	Eco-DDS, Eco-Mobilier, OCAD3E
Revente de matière	187 206.71 €	Valorplast, RMB, Schroll, O-I France SAS



2.2.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

NATURE	MONTANT ANNUEL	PRESTATAIRES
Ordures Ménagères : collecte	386 425.23 €	SUEZ
Ordures Ménagères : traitement	287 580.85 €	SITDCE
Multiflux : collecte	164 271.42 €	SCHROLL
Multiflux : traitement	236 355.60 €	SCHROLL
Verre : collecte	46 114.75 €	RECYCAL
Encombrants ultimes	162 695.25 €	RMB
Bois	20 432 48 €	RMB
Gravats	11 860.60 €	RMB
Déchets verts	90 281.75 €	AGRIVALOR
Déchets dangereux (DDS) + huiles	33 454.81 €	CHIMIREC
Huisseries	18 738.69 €	SCHROLL
Gardiennage et gestion des déchèteries	157 966.39 €	ECO-DECHETS
Nettoyage des Points d'apport	55 452.23 €	SCHROLL
Location bennes déchèteries + transport/vidage benne déchèteries	204 643.35 €	ECO-DECHETS
Gestion des systèmes d'accès en déchèteries	17 800.46 €	PMA

3. SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS EN 2021

COMPARAISON 2021/2020 DES TONNAGES COLLECTÉS

	TONNAGES 2020	TONNAGES 2021	EVOLUTION 2020-2021	Ratio 2020 en kg/hab/an	Ratio 2021 en kg/hab/an
OMR	2 176	2 214	+ 1.75 %	120	121
VERRE	1 109	1 086	- 2.07 %	61	59
MULTIFLUX	1 682	1 624	- 3.44 %	93	89
DECHETS VERTS	2 110	2 324	+ 10.13 %	116	127
DECHETERIES (total des flux collectés en déchèteries dont verre, multiflux, DV)	5 985	6 315	+ 5.51 %	329	345
DECHETERIES Hors gravats	4 782	4 690	- 1.93 %	263	256
TOTAL DMA	11 641	12 016	+ 3.23 %	640	657
TOTAL DMA Hors gravats	10 488	10 392	- 0.92 %	577	568

Remarques :

En soustrayant la part des professionnels, les tonnages d'OMR sont de :

- 1 262 tonnes en 2021, soit un ratio de 69 kg / habitant
- 1 385 tonnes en 2020, soit un ratio de 76 kg / habitant

Soit une baisse de 9 % entre 2020 et 2021 de la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant.

Il est également à noter que les OMR issus des professionnels représentent 43 % du tonnage total d'OMR collecté en porte-à-porte en 2021 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé.

4. FAITS MARQUANTS 2021

- **Projet de territoire 2020-2026**

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire de la CCPR, les élus de la Commission Environnement et Développement Durable ont été amenés à se positionner sur les priorités du mandat en cours et au-delà. Outre la préservation des paysages et de la biodiversité, les enjeux de réduction des déchets et de lutte contre le gaspillage figurent parmi les orientations stratégiques ; il en est de même pour la poursuite de la sensibilisation du public scolaire et du grand public.

- **PLPDMA 2021-2026 : élaboration et procédure d'adoption du nouveau PLPDMA**

Date		Procédure d'élaboration du PLPDMA
26/03/21	Commission EDD	Présentation du calendrier et de la procédure d'élaboration du PLPDMA Présentation des actions proposées
08/04/21	Conseil Communautaire	Délibération : validation du lancement de la démarche
15/04/21	Groupe de travail	Définition des thématiques prioritaires
01/06/21	Commission EDD (CCES)	Discuter et valider le plan d'actions PLPDMA
01/07/21	Président CCPR	Arrêté du Président avant consultation publique
19 juillet au 29 août 2021	Services Envir. + Communication	Consultation du public : mise en ligne + exemplaire papier à la CCPR
07/09/21	Commission EDD (CCES)	Validation des éventuelles modifications proposées lors de la consultation du public
30/09/21	Conseil Communautaire	Adoption finale du PLPDMA
Maximum 2 mois après adoption	Service Environnement	Information au Préfet de Région, à la Région Grand Est et à l'ADEME

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA

CEDD : Commission Environnement et Développement Durable

- **Eco-Activités**

Le contexte sanitaire a eu pour conséquence l'annulation de nombreuses Eco-Activités programmées au 1^{er} semestre 2021. Toutefois certaines activités qui ont pu avoir lieu durant le 2nd semestre ont été plébiscitées par les usagers : rénovation de mobilier par aérogommage, ateliers cuisine végétale ou cuisine *anti-gaspi*, visite du centre de tri Schroll à Colmar...

- **Opération composteurs**

L'opération de subvention à l'achat de composteurs individuels a été reconduite au printemps 2021 dans le cadre de la *Quinzaine nationale du compostage de proximité*.

230 composteurs ont ainsi été distribués aux usagers inscrits, avec une prise en charge à hauteur de 50% du coût du composteur par la CCPR.

- **Compostage partagé**

Les communes de Ribeauvillé et Riquewihr bénéficient d'un site de compostage partagé à la demande d'habitants et avec une personne référente par site. En 2021, les communes de Bergheim et Hunawir ont également demandé l'installation de composteurs 1000L afin d'expérimenter le compostage partagé pour les habitants des centres-bourgs ne disposant pas de jardin privatif.

- **Filières radiographies en déchèteries**

Après plusieurs années d'arrêt de la collecte des radiographies en déchèteries, ce service aux usagers a été réactivé en juillet 2021. Une convention de reprise a été établie avec le prestataire Neutralis (groupe Schroll) implanté à Strasbourg.

- **Tri à la piscine intercommunale des 3 Châteaux**

A l'ouverture de la saison estivale, des poubelles de tri *bi-flux* (déchets recyclables/déchets non recyclables) ont été installées dans le parc de la piscine intercommunale, afin de permettre aux usagers de poursuivre le geste de tri également sur leur lieu de loisirs.

- **Tri à l'école du Rotenberg à Ribeauvillé**

Le tri du papier a été mis en place à l'école élémentaire publique de Ribeauvillé : la signalétique ainsi que les bacs de tri ont été remis à la direction de l'école qui a sensibilisé l'équipe enseignante et instauré le tri dans les salles de classes à la rentrée de septembre 2021.

- **Fête de la Nature à Bergheim**

La CCPR a été partenaire de la *Fête de la Nature* organisée par la Ville de Bergheim du 15 au 17 octobre 2021. Un spectacle jeune public sur la biodiversité ainsi que des ateliers « réduire mes déchets au quotidien » ont été financés par la CCPR. Le Service Environnement y a également tenu un stand sur le tri et la réduction des déchets à l'attention du public scolaire (15 octobre) et du grand public (16 octobre).

- **Lutte contre la fraude à la redevance déchets**

Les élus de la Commission Environnement ont demandé la mise en place d'actions de lutte contre la fraude en identifiant : les particuliers sans compte déchets, les foyers sans bac poubelle, les professionnels non déclarés auprès du service déchets... Ainsi en 2021 a été amorcé la mise à jour de la base de données en collaboration avec les communes du territoire, les syndicats de copropriété pour l'habitat collectif du parc privé et les bailleurs du parc social. Des constats terrain du Service Environnement sont également réalisés.

- **Communication**

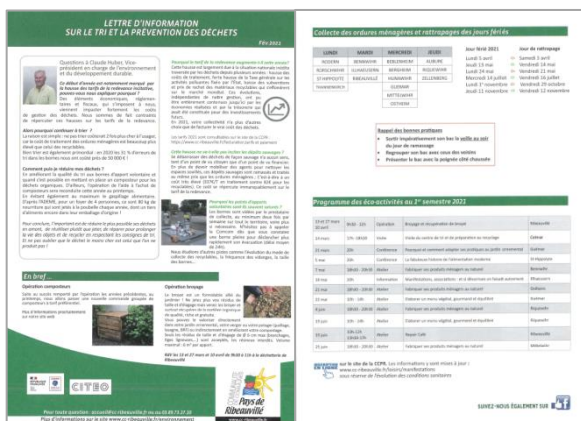
En 2021, la communication sur les **consignes de tri des recyclables** a été renforcée :

- Renouvellement du visuel (voir ci-dessous)
- Mise en ligne du visuel sur le site internet de la CCPR > rubrique Environnement (téléchargeable en définition imprimable pour permettre un affichage dans les locaux poubelle des immeubles, dans les gîtes, les entreprises ou encore à domicile)
- Insertion dans le document « informations usager » remis à tout nouvel arrivant sur le territoire
- Renouvellement des autocollants « consignes de tri » sur les bornes enterrées (les précédents étant devenus illisibles car délavés par les UV)
- Renouvellement de la signalétique au point tri du siège de la Communauté de Communes
- Site web CCPR : ajout du lien vers l'application mobile et le site internet « Guide du tri » de CITEO et « Que faire de mes déchets ? » de l'ADEME.



Les **lettres d'informations aux usagers** ont été éditées semestriellement avec les rubriques suivantes :

- Sensibilisation à la réduction des déchets au quotidien
- Calendrier des jours de rattrapage des collectes et informations pratiques
- Programme semestriel des éco-activités
- Actualités du service et information sur les opérations en cours (opération broyage, opération composteurs...)



5. GLOSSAIRE

CCPR : Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

CS : Collecte Sélective

DDS : Déchets Diffus Spécifiques = déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, vernis, insecticides, antirouille, décapants...)

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (réfrigérateurs, appareils de cuisson, téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables, jouets électriques, outillage...)

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés = ordures ménagères + collecte sélective (multiflux + verre + déchets verts) + déchèteries, i.e. l'ensemble des déchets produits par un usager

DV : Déchets Verts

MULTIFLUX : collecte sélective des emballages recyclables - hors verre (flacons en plastique, emballages cartons, briques alimentaires, canettes acier-alu) + papiers (journaux, revues, magazines, papiers graphiques)

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire = borne de tri

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RI : Redevance Incitative

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

SV : Site Vert